



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 4 novembre 2021 — N° 9

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alphat Duquette, citoyen engagé de Coaticook.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marvin Rotrand, conseiller municipal du district de Snowdon.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'entraîneur de ski Conrad Guay.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire du Club de curling Pointe-Claire.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Valérie Tremblay, ex-directrice du bureau de circonscription de Masson.

4 novembre 2021

Mme McCann (Sanguinet) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Caroline Maranda Bouchard, fondatrice de l'Institut canadien de la zoothérapie et créatrice de la Fondation Jacques-Bouchard.

Mme Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Conrad Gagnon, président de La Fondation François-Lamy inc.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner la fête des lumières, Divali.

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du Réseau québécois de l'action communautaire autonome.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

4 novembre 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 390 Loi prévoyant la suspension temporaire du droit d'augmenter le loyer d'un bail de logement

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 57 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 390.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Conseil de la justice administrative.
(Dépôt n° 71-20211104)

4 novembre 2021

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 2 concernant la révision du régime forestier, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 21 octobre 2021 par Mme Charbonneau (Mille-Îles);

(Dépôt n° 72-20211104)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 22 septembre 2021 par Mme Hivon (Joliette) concernant l'accessibilité garantie aux services éducatifs à la petite enfance et valorisation de la profession d'intervenante en petite enfance.

(Dépôt n° 73-20211104)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 2 et 3 novembre 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif.

(Dépôt n° 74-20211104)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 29 citoyens et citoyennes de Saint-Urbain et de la région de Charlevoix, concernant la réalisation de travaux de stabilisation de la berge ouest de la rivière du Gouffre au niveau de la municipalité de Saint-Urbain.

(Dépôt n° 75-20211104)

4 novembre 2021

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

La copie d'une lettre, en date du 22 juin 2021, qu'il a adressée à M. Paul-Émile Ottawa, chef du Conseil des Atikamekw de Manawan, concernant une demande de moratoire forestier sur les territoires utilisés et fréquentés par les membres de sa communauté.

(Dépôt n° 76-20211104)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Ghazal (Mercier), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que Montréal est une ville francophone et que le français est la seule langue commune et officielle du Québec;

QU'elle affirme que la maîtrise et la connaissance du français par les dirigeants des entreprises faisant des affaires au Québec sont des marques minimales de respect;

QU'elle condamne le mépris publiquement affiché et le manque de considération de la compagnie aérienne Air Canada et de son président à l'égard de la langue et de la culture francophone du Québec;

QU'elle réitère l'importance d'adopter des mesures fortes et structurantes, notamment l'application de la Charte de la langue française aux entreprises à charte fédérale, comme Air Canada, pour freiner et renverser l'anglicisation du Québec, particulièrement dans la métropole.

4 novembre 2021

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **58** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, conjointement avec M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Hivon (Joliette), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale se souvienne aujourd'hui des 40 ans de la nuit du 4 au 5 novembre 1981;

QU'elle déplore les négociations survenues entre le premier ministre du Canada et sept premiers ministres provinciaux en l'absence de représentants québécois;

QU'elle réitère sa non-adhésion au rapatriement de la Constitution canadienne et à l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982 qui en a découlé.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **59** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

4 novembre 2021

M. Fortin, leader de l'opposition officielle, présente une motion concernant le renoncement du gouvernement à l'imposition de la vaccination au personnel du réseau de la santé; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme l'importance de défendre la langue française au travail afin d'assurer sa pérennité;

QU'elle reconnaisse que la Loi sur les langues officielles fédérale échoue à protéger la langue française au Québec;

QU'elle souligne l'importance que la Charte de la langue française s'applique aux entreprises de compétence fédérale, incluant leurs dirigeantes et leurs dirigeants;

QUE l'Assemblée nationale exige également que les ministères et organismes fédéraux situés sur le territoire du Québec soient assujettis exclusivement à la Charte de la langue française.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **60** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

4 novembre 2021

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, il convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 3, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier.

M. le président donne les avis suivants :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative ;
 - la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission.
-

4 novembre 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 11 heures, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 10.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 3 novembre 2021, sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, proposant que le principe du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 11 h 42, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 11 h 44.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

4 novembre 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **61** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 96 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 96 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **62** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Adoption

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, propose que le projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, soit adopté.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

4 novembre 2021

Débats de fin de séance

À 13 h 05, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) à M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, portant sur le sujet suivant : « le projet Ray-Mont Logistics ». Mme Rouleau, ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, remplace le ministre pour ce débat.

À 13 h 19, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 31.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, proposant que le projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 14 h 49, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin de permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

4 novembre 2021

Les travaux reprennent à 14 h 53.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 63 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 49 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 9 novembre 2021, à 10 heures.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 64 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

À 14 h 55, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 9 novembre 2021, à 10 heures.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

160

4 novembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 57)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccione (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

4 novembre 2021

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Ghazal (Mercier), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 58)

(Identique au vote n° 57)

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, conjointement avec M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Hivon (Joliette), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 59)

(Identique au vote n° 57)

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 60)

(Identique au vote n° 57)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française:

(Vote n° 61)

(Identique au vote n° 57)

4 novembre 2021

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 62)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

4 novembre 2021

Sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

(Vote n° 63)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

4 novembre 2021

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 64)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	